

Installer's Licence No.:

N° de Licence d'installateur :

INSTALLER'S LICENCE

LICENCE D'INSTALLATEUR

*(Petroleum Product Storage and Handling Regulation -
Clean Environment Act, s.36(5))*

*(Règlement sur le stockage et la manutention des produits
pétroliers - Loi sur l'assainissement de l'environnement, art. 36(5))*

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Under the *Petroleum Product Storage and Handling Regulation - Clean Environment Act*, this Installer's Licence is issued to

En vertu du *Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers - Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la présente licence d'installateur est délivrée à

Name of holder:

Nom du titulaire :

Mailing address:

Adresse postale :

Postal code:

Code postal :

Date of issue: Date of expiry:

Date d'émission : Date d'expiration :

.....
Signature of Minister

.....
Signature du Ministre